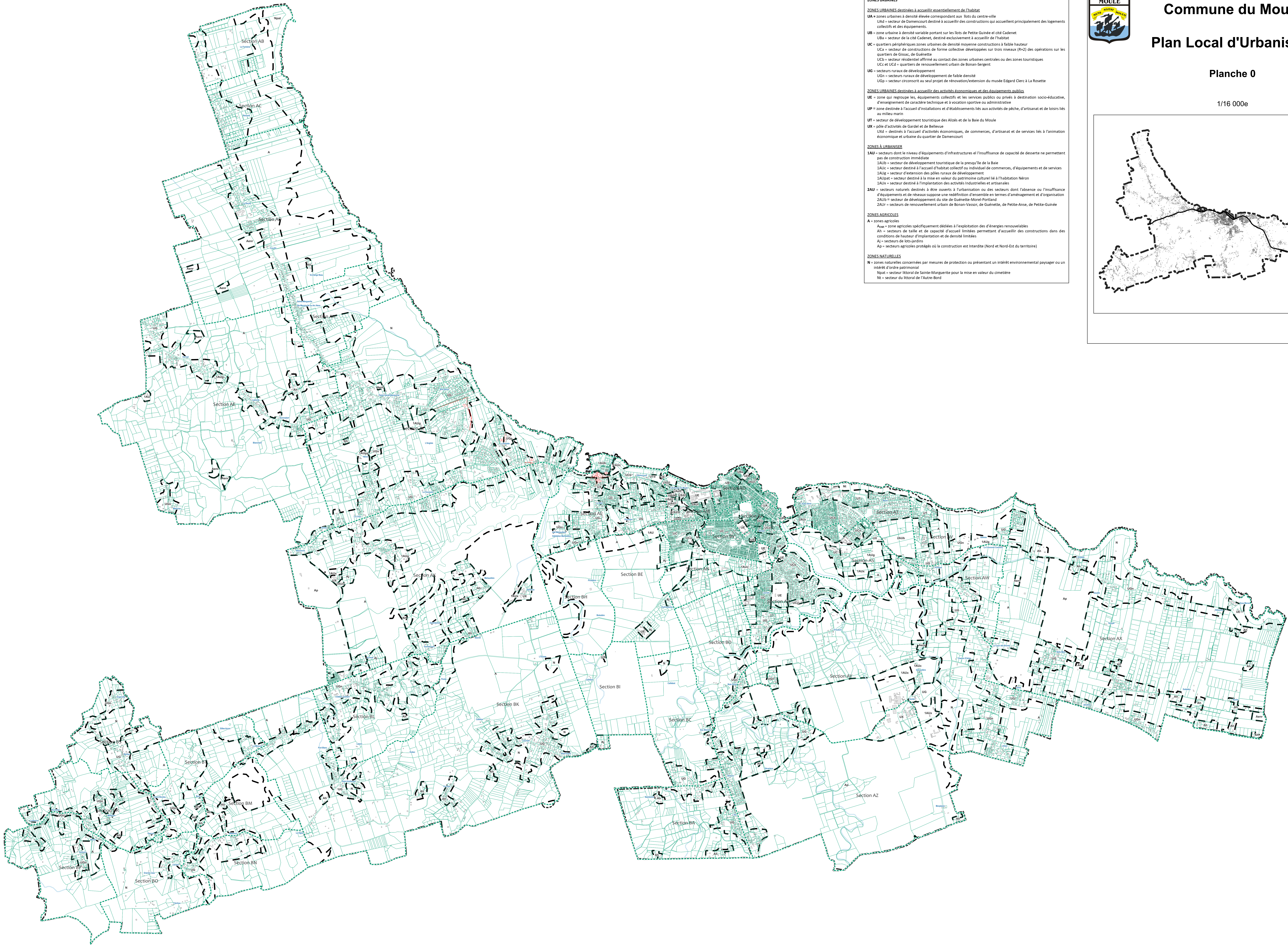




ZONES URBAINES

ZONES URBAINES destinées à accueillir essentiellement de l'habitat

UA = zones urbaines à densité élevée correspondant aux Rots du centre-ville
UAd = secteur de Damencourt destiné à accueillir des constructions qui accueillent principalement des logements collectifs et des équipements.

UB = zone urbaine à densité variable portant sur les lots de Petite Guinée et côté Cadenet
UBA = secteur de la cité Cadenet, destiné exclusivement à accueillir de l'habitat.

UC = quartiers périphériques zones urbaines de densité moyenne constructions à faible hauteur
UCA = secteur de constructions de forme collective développées sur trois niveaux (R+2) des opérations sur les quartiers de Gissac, de Guénette
UCB = secteur résidentiel affirmé au contact des zones urbaines centrales ou des zones touristiques
UCD et UCD = quartiers de renouvellement urbain de Bonan-Sergent

UG = secteurs ruraux de développement
UGN = secteurs ruraux de développement de faible densité
UGP = secteur circonscrit au seul projet de rénovation/extension du musée Edgard Clerc à La Rosette

ZONES URBAINES destinées à accueillir des activités économiques et des équipements publics

UE = zone qui regroupe les équipements collectifs et les services publics ou privés à destination socio-éducative, d'enseignement de caractère technique et à vocation sportive ou administrative
UP = zone destinée à l'accueil d'installations et d'établissements liés aux activités de pêche, d'artisanat et de loisirs liés au milieu marin
UT = secteur de développement touristique des Altés et de la Baie du Moule
UX = pôle d'activités de Gardel et de Bellevue
UXD = destinées à l'accueil d'activités économiques, de commerces, d'artisanat et de services liés à l'animation économique et urbaine du quartier de Damencourt

ZONES À URBANISER

1AU = secteurs dont le niveau d'équipements d'infrastructures et l'insuffisance de capacité de desserte ne permettent pas de construction immédiate
1AUB = secteur de développement touristique de la presqu'île de la Baie
1AUC = secteur destiné à l'accueil d'habitat collectif ou individuel de commerces, d'équipements et de services
1AUG = secteur d'extension des pôles ruraux de développement
1AUpol = secteur destiné à la mise en valeur du patrimoine culturel lié à l'habitation Néron
1AUX = secteur destiné à l'implantation des activités industrielles et artisanales

2AU = secteurs naturels destinés à être ouverts à l'urbanisation ou des secteurs dont l'absence ou l'insuffisance d'équipements et de réseaux suppose une redéfinition d'ensemble en termes d'aménagement et d'organisation
2AUB = secteur de développement du site de Guénette-Morel-Portland
2AUR = secteurs de renouvellement urbain de Bonan-Vassor, de Guénette, de Petite-Anse, de Petite-Guinée

ZONES AGRICOLES

A = zones agricoles
A_{na} = zone agricoles spécifiquement dédiées à l'exploitation des énergies renouvelables
Ah = secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées permettant d'accueillir des constructions dans des conditions de hauteur d'implantation et de densité limitées
Aj = secteurs de lots-jardins
Ap = secteurs agricoles protégés où la construction est interdite (Nord et Nord-Est du territoire)

ZONES NATURELLES

N = zones naturelles concernées par mesures de protection ou présentant un intérêt environnemental paysager ou un intérêt d'ordre patrimonial
Npat = secteur littoral de Sainte-Marguerite pour la mise en valeur du cimetière
Nt = secteur du littoral de l'Autre-Bord

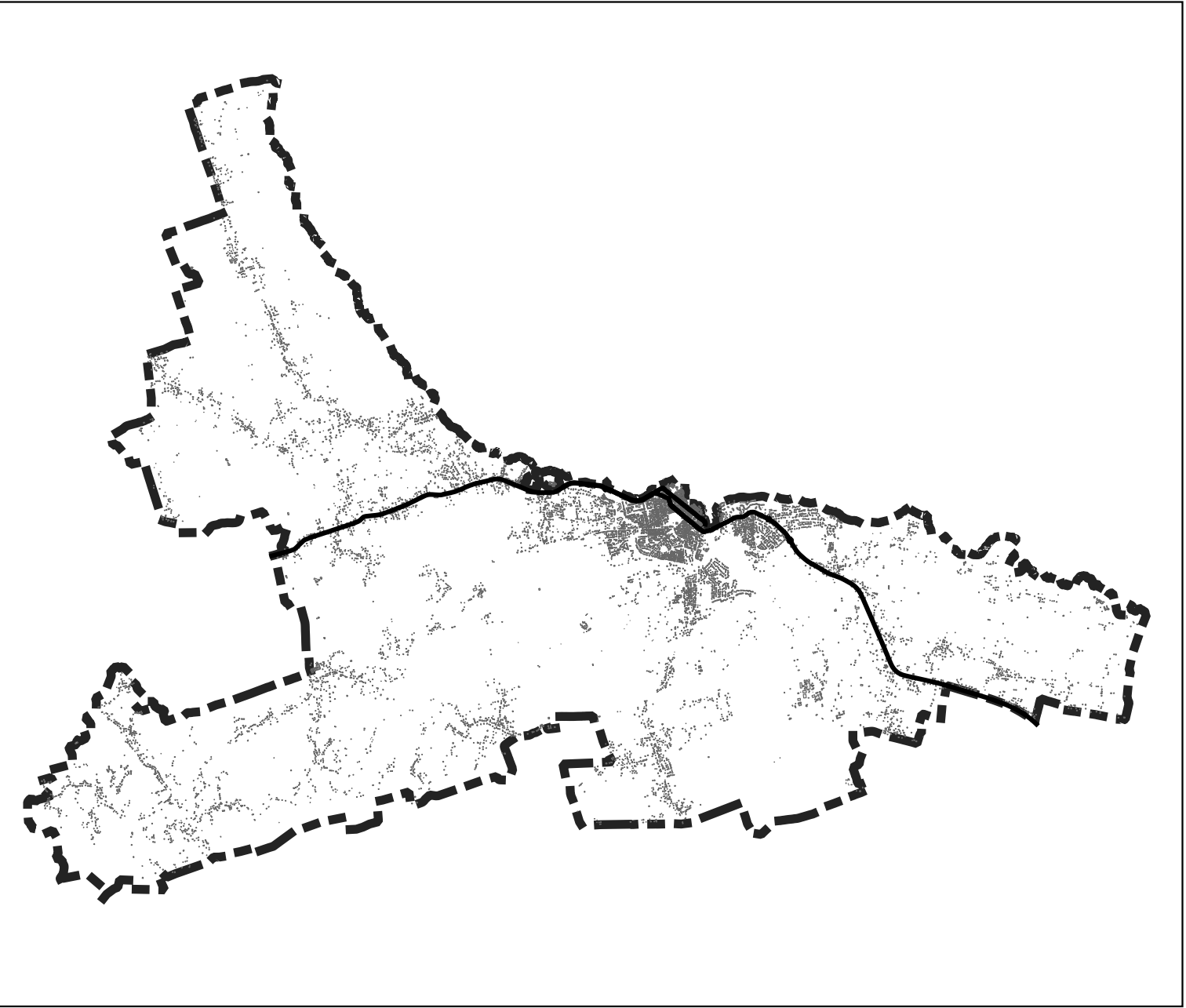


Commune du Moule

Plan Local d'Urbanisme

Planche 0

1/16 000e



Février 2022